

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
COMMUNE DE LUSIGNAN
BP 40002 – 86600 LUSIGNAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 25 JANVIER 2022**

Le jeudi 20 janvier deux mille vingt-deux, convocation est adressée individuellement à chaque conseiller municipal pour une réunion ordinaire prévue le mardi 25 janvier deux mille vingt-deux à 20h00.

Le mardi 25 janvier deux mille vingt-deux à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Ledoux, Maire.

Etaient présents : Mmes et Ms. : Ayrault Brigitte, Bassereau Christelle, Berland Laurence, Braconnier-Gatard Anne, Carolus Coralie, Chaintré Christian, Chapelle Éric, Daugé Stéphane, Deroo Charles, Ducroq Agnès, Durand Jean-Louis, Girard Éric, Herbreteau Jean-Loïc, Ledoux Jean-Louis, Michaud Jacky, Morel Didier, Sèvre Alain, Sinault Christophe, Vaillant Claudine.

Absents représentés : Mesdames, Messieurs : Dugleux Geneviève (*Ayrault Brigitte*), Estrade Laurent (*Sinault Christophe*), Vadier-Chauvineau Karine (*Braconnier-Gatard Anne*) Caherine Marot (*Ledoux Jean-Louis*).

Monsieur Didier Morel est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, il indique que les points N°7 et N° 10 sont retirés, les explications seront données au cours de la réunion.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie le 10 janvier 2022 la démission de Madame Jacqueline OGER.

Monsieur le maire déclare installé, Monsieur Stéphane DAUGÉ, Conseiller Municipal et informe qu'il a procédé à la mise à jour du tableau du Conseil Municipal au 11 janvier 2022 et que ces éléments ont été transmis à la Préfecture de la Vienne.

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion
de Conseil Municipal du mercredi 8 décembre 2021**

Monsieur le Maire, après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 8 décembre 2021 demande s'il y a des remarques ou des questions.

En l'absence de remarque et de question le procès-verbal est adopté à 22 voix pour et une abstention, Monsieur Stéphane Daugé qui n'était pas conseiller municipal au moment du précédent conseil municipal.

**Décisions prises par le Maire (DIA) en matière d'urbanisme depuis le
2 décembre 2021**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil municipal, des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L. 2122-22 du même code dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

<i>Dates</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Adresses</i>
02.12.2021	AN 50	40 avenue de Poitiers
10.12.2021	AH38	26 rue de la Lancière
16.12.2022	AI 56	11 rue St Martin
27.12.2021	AS 26	9006 route de Vivonne
05.01.2022	AH 45	1 rue de la Lancière
06.01.2022	G 269 G 270 G 736	La Bruyère 5 rue Chantemerle 3 rue Chantemerle
07.01.2022	AI 282	Rue Saint Martin

07.01.2022	AI 111	5 rue des Chateliers
07.01.2022	AI 97	17 rue des Chateliers
07.01.2022	AS 118 AS 121	Grand Champ Grand champ

Travaux intérieur salle Espace 5 programme d'investissement 2022

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de présenter ces dossiers d'investissement avant la fin janvier afin d'être dans le délai limite de dépôt des demandes de subventions entre autre la DETR avant le 31 janvier.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au Maire en charge des bâtiments présente ce dossier :

Monsieur Éric Girard rappelle que la salle des fêtes Espace 5 actuellement transformée en centre de vaccination doit faire l'objet de quelques travaux devenus indispensables.

Sur l'exercice 2022 il est proposé de remplacer les rideaux occultants ainsi que l'éclairage d'ensemble de la salle. Il est proposé enfin d'installer une connexion wifi dans les différentes salles du bâtiment.

Devis Pichelin Patrick N° 2578 Installation stores intérieurs pour un montant de 21 539.71 € HT soit 25 847.65 € TTC.

Devis Pichelin Patrick N° 26604 Installation de rideaux de côté pour un montant de 12 400.16 € HT soit 14 880.19 € TTC.

Devis Pichelin Patrick N° 26605 Installation de rideaux de séparation pour un montant de 10 292.63 € HT soit 12 351.16 € TTC.

Devis EURL Geffard électricité N° D202100149 Installation de luminaires généraux pour un montant de 10 764.00 € HT soit 12 916.80 € TTC.

Devis SRT communication N° D2019101156C Installation d'une connexion WIFI sur l'ensemble du bâtiment pour un montant de 4 433.50 € HT soit 5 320.20 € TTC.

Pour ce type de travaux Monsieur Éric Girard propose de faire une demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR programme 2022 ainsi qu'auprès de Grand Poitiers Communauté Urbaine dans le cadre du fonds de solidarité attribué à la commune sur l'exercice 2022.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Installation stores intérieurs	21 539.71 €	État	
Installation rideaux de côté	12 400.16 €	DETR (30%)	17 829.00 €
Installation rideau de séparation	10 292.63 €		
		Fonds de Solidarité (42%)	25 000.00 €
Installation luminaires généraux	10 764.00 €	Grand Poitiers CU	
SRT Communication (WIFI)	4 433.50 €		
		Autofinancement (30%)	16 601.00 €
TOTAL HT	59 430.00 €	TOTAL HT	59 430.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à 22 voix pour et 1 abstention, Monsieur Stéphane Daugé ne prenant pas part à la délibération, valide ce projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR programme 2022 et auprès de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers au titre du Fonds de Solidarité

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis dès obtention des subventions.

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal comment est attribué par la Communauté Urbaine de Grand Poitiers le Fonds de solidarité destiné aux communes.

Il indique tout d'abord que cette recette est acquise puisqu'elle a été voté à la dernière session de Conseil Communautaire ; Ce fonds de solidarité est la résultante d'un travail sur la mise en place d'un Pacte Financier et Fiscal entre Grand Poitiers et les communes membres de la Communauté Urbaine. Douze communes en sont bénéficiaires, il s'agit d'une compensation de la perte en dotation de l'État causée par l'augmentation du potentiel fiscal par habitant qui est passé de 723.72 en 2017 à 1015.56 en 2019.

Monsieur le Maire présente le diaporama « Pacte Financier et Fiscal », ce document sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il précise les critères pour être éligible à ce fonds comme le ration d'épargne brut et le ratio d'épargne net. Les communes éligibles doivent cumuler 3 critères :

- Taux de Taxe Foncière sur la Propriété Bâti supérieur à 30% (42.59 pour Lusignan)
- Taux d'épargne brut sur les 3 dernières années inférieur à 15% (8% pour Lusignan)
- Pertes cumulées des recettes de fonctionnement supérieures à 5 %.

Le montant global de ce fonds s'élève à 250 000 € et la commune de Lusignan se voit attribuer 50 000 € que nous mobiliserons sur la section d'investissement.

Une réflexion est également menée pour une redistribution partielle vers les communes des IFR (Imposition Forfaitaire des Entreprises) en ce qui concerne les parcs éoliens.

Travaux d'aménagement Camping Municipal de Vauchiron Programme d'investissement 2022

Monsieur Didier Morel, Adjoint au Maire en charge de l'attractivité touristique présente ce dossier :

Monsieur Didier Morel évoque les dossiers traités en commission municipale tourisme du 22 décembre 2021.

La commission a validé les acquisitions et aménagements suivants pour valoriser le site du camping municipal de Vauchiron.

Pour la partie investissements : Il convient d'inscrire au programme de l'exercice 2022 les opérations suivantes :

- Acquisition de deux tentes « Lodges », devis de l'entreprise YALA pour un montant de 13 492.17 € HT.
- Plantation d'une haie autour des 3 mobile-homes O'hara et plantations diverses, devis de l'entreprise Les Jardins Délices pour un montant de 2 432.99 € HT soit 2 919.59 € TTC.
- Ouverture partielle de l'ancien sanitaire remise en service d'un WC PMR et de lavabos. Travaux réalisés en interne (régie) estimés à 1 500.00 €.

Pour la partie fonctionnement :

- Souscription d'un abonnement auprès de la société SequoiaSoft fournisseur d'un logiciel de gestion du camping, pour un abonnement mensuel de 69.00 € HT soit 82.80 € TTC. Viendront s'ajouter les frais de formation pour 3 agents à 990 € HT soit 1 188.00 € TTC.

Pour ces installations et travaux Monsieur Morel propose de faire une demande de subvention auprès du Département de la Vienne dans le cadre d'ACTIV'3 programme 2022.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Installation 2 tentes Lodges	13 492.17 €		
Plantation haies et arbres	2 432.99 €	Département de la Vienne	13 819.00 €
Remise en service ancien sanitaire	1 500.00 €	(ACTIV'3)	
		Autofinancement (21%)	3 606.16 €
TOTAL HT	17 425.16 €	TOTAL HT	17 425.16 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide ce projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire est autorisé à faire la demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV'3 programme 2022.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les devis et tout document pour mener à bien ces projets d'aménagement et de gestion du camping municipal.

Devis de réparation du tractopelle CASE (matériel propriété de la commune)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des réparations importantes sur le tractopelle Case de la commune.

Après évaluation du véhicule, il apparaît que ces réparations sont financièrement justifiées au regard de la valeur du matériel.

Monsieur le Maire présente le devis de la société Vienne Services Matériel (VSM) domiciliée ZA Les Moinards – 86130 Saint Georges les Baillargeaux pour un montant HT de 7 973.43 € soit un montant TTC de 9 568.12 €.

Compte tenu que ces réparations imposent des remplacements de pièces maitresses du véhicule, les dépenses seront liquidées en section d'investissement sur le budget 2022.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal valident ce devis et autorise le Maire à le signer et engager les travaux de réparations.

Devis de fourniture et pose de menuiseries pour la mairie

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de deux menuiseries à la mairie.

Une dans le bureau de recueil des données afin que la fenêtre puisse s'ouvrir, (aération inexistante dans la pièce).

Une dans le bureau de la comptabilité pour les mêmes raisons.

Monsieur le Maire présente le devis de la société APB Menuiseries domiciliée 10 bis C rue de la Roche Grolleau – 86600- Lusignan pour un montant HT de 3 811.00 € soit un montant TTC de 4 573.20 €.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Municipal valident ce devis et autorise le Maire à le signer et engager les travaux de réparations.

Point numéro 7 : Monsieur le maire indique qu'il a retiré ce point puisqu'il a eu des informations vendredi de la part de la direction de L'INRAE de non prise en charge de la moitié des frais pour le déclassement du chemin du Chêne au bénéfice de la Fondation Xavier Bernard.

Monsieur Jean-Louis Durand précise que la Fondation Xavier Bernard et l'INRAE sont deux établissements bien distincts.

Acquisition par la commune pour régularisation des parcelles cadastrées G-512 et G-519.

Monsieur le Maire explique que dans la Zone d'Activité de la Georginière, deux bandes de terrains cadastrées G-512 (contenance 429 m²) et G-519 (contenance 228 m²) sont restées dans le domaine privé alors qu'une (G-512) est sur la voirie d'accès à la voie communale N° 80 et l'autre (G-519) est en bordure de la parcelle G-567 propriété communale, entrée unique de ladite parcelle.

Après négociation avec le propriétaire, Monsieur le Maire propose l'acquisition de ces deux parcelles pour régularisation auprès de Madame Bizare épouse Allerit Lucie, Yvette pour la somme de 1 500.00 € (Mille cinq cents Euros) répartis de la façon suivante :

- Parcelle cadastrée G-512 : 980.41 €
- Parcelle cadastrée G-519 : 519.59 €

Les frais et charges liés à cette acquisition seront supportés par la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette acquisition et autorise le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférant à cette acquisition. Maître Jean-François Meunier, Notaire à Lusignan est chargé de la rédaction des actes.

Numérotation Rue d'Aquitaine.

Monsieur Éric Girard, Adjoint au maire en charge de la voirie présente ce dossier,

Monsieur Éric Girard explique qu'il y a lieu de numéroter la parcelle AL-55 située rue d'Aquitaine.

Il propose la numérotation 2 bis, rue d'Aquitaine en accord avec la demande du propriétaire.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve les termes de la présente délibération et autorise le Maire à intervenir.

Point N° 10 : Retiré : Il s'agit du versement de l'aide à la formation à un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé. Monsieur le Maire indique que les règles de versement ont été modifiées en fin d'année 2021 pour une application dès janvier 2022. De ce fait et compte tenu des règles de versement, il convient de retirer ce point de l'ordre du jour.

Organisation du Marché des producteurs « Bienvenue à la ferme ».

Monsieur Jean-Loïc Herbreteau, Conseiller délégué à l'attractivité économique présente ce dossier :

Monsieur Jean-Loïc Herbreteau indique que chaque année la Commune organise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne le Marché des producteurs « Bienvenue à la ferme ».

Pour cette année le marché des producteurs aura lieu le mercredi 27 juillet de 18h00 à 22h00.

Monsieur Jean-Loïc Herbreteau donne lecture du projet de convention entre la Commune et la Chambre d'Agriculture de la Vienne qui fixe les modalités d'organisation et le tarif facturé par la Chambre d'Agriculture à la Commune.

Pour cette année 2022 la participation financière s'élève à 1 795.00 € HT soit 2 154.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide l'organisation du marché des producteurs « Bienvenue à la ferme » le 27 juillet 2022 sur le site des Promenades.

Le Conseil Municipal valide les termes de la convention présentée et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses

Monsieur Éric Chapelle demande la raison du retrait des bornes d'apports volontaires au niveau d'Intermarché.

Monsieur le Maire répond que ces bornes ont été pour l'instant retirées. Il rappelle que c'est Grand Poitiers qui est compétent en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères et déchets. Le problème sur les bornes d'Intermarché c'est qu'elles sont continuellement jonchées de dépôts sauvages (caisses, sacs, cagettes) non vidés.

De ce fait Grand Poitiers a décidé de les retirer, Monsieur le maire rappelle également que cet espace est privé. Grand Poitiers ne veut pas assurer l'entretien autour des bornes d'apports volontaires, j'ai interrogé la Présidente de Grand Poitiers sur ce sujet.

Si le Directeur d'Intermarché est d'accord, nous demanderons à Grand Poitiers de réinstaller les conteneurs sur l'emplacement du parking d'Intermarché.

Monsieur le Maire ajoute que chaque kilogramme de déchets collectés par les agents communaux et portés à la déchetterie sont facturés à la commune. La ligne budgétaire concernant ces apports en déchetterie augmente très fortement.

Monsieur Jean-Louis Durand s'interroge sur le rejet des responsabilités entre les deux collectivités, cette situation peut créer une dérive liée à la salubrité dans notre commune.

Monsieur le Maire souhaite évoquer une autre situation : lorsque l'on passe devant la nouvelle déchetterie sur la route départementale en direction de Vivonne, on peut remarquer une grande quantité de plastics et déchets qui jonchent les bas-côtés de la route. Les employés de la déchetterie ont ordre de ne pas sortir pour nettoyer les abords de route.

C'est une discussion que nous devons avoir avec les services de Grand Poitiers, mais j'ai beaucoup de difficultés à obtenir des réponses tant à mes courriers qu'à mes demandes en réunion des maires.

Monsieur le Maire informe que le magazine de janvier a été distribué dans le week-end du 22 et 23 janvier.

Le prochain Conseil Municipal est prévu soit le 17 février soit le 24 février suivant les points à traiter.

La commission générale de préparation du budget pour l'exercice 2022 aura lieu le 23 mars à 19h00 en mairie.

Le Conseil Municipal pour le vote du budget aura lieu le 31 mars.

Le dimanche 30 janvier, aura lieu le concert des 100 ans de la Lyre Mélusine au Pôle sportif mélusin.

Le recensement est en cours sur la commune depuis le 20 janvier, Monsieur le maire rappelle l'importance du recensement pour la commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le maire lève la séance à 21h26.